



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2018- 6 du 13 février 2018

**OBJET - Autorisation de dépenses
d'investissement 2018 pour la sécurisation de la
route des Maisons Blanches – Budget Général**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 13 février 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 07 février 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 26 de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4
27 de la délibération n°2018-5 à la délibération n°2018-8

Nombre de pouvoirs : 7 pouvoirs de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4
6 pouvoirs de la délibération n°2018-5 à la délibération n°2018-8

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2018-5), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Maurice DUFOR à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno DAVANTURE à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Claude JIMENEZ à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2018-1 à la délibération 2018-4)
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

Contexte :

En 2017, les études de requalification de la route des maisons blanches ont été conduites. Cette voie constitue l'artère principale de la zone d'activité et ne dispose d'aucun trottoir, son éclairage public est désuet et les arrêts de bus de mauvaise qualité présentent un caractère accentogène.

Le programme de réhabilitation prévoit de recalibrer la voie, de créer et sécuriser les cheminements doux (piétons et cyclables), d'améliorer les arrêts de bus existants, d'enfourer les réseaux et améliorer l'éclairage. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 510 000 € HT.

Initialement prévu en 2 tranches, l'opération est finalement envisagée en une seule tranche afin de bénéficier d'une subvention régionale de 100 000 € qui a été obtenue. En complément, 85 000 € ont été sollicités auprès de la DETR et 50 000 € auprès du Département.

Fin 2017, la consultation pour la maîtrise d'œuvre a été engagée.

Afin d'assurer la réalisation de cette opération dans l'année 2018, il est nécessaire de démarrer la mission de maîtrise d'œuvre (Moe) rapidement afin que la consultation des entreprises puisse intervenir fin février-début mars et que les travaux débutent en mai.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 (article 37 (VD)),

Considérant la nécessité d'engager la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la route des maisons blanches avant le vote des Budgets Primitifs (prévu le 27 mars 2018) ;

AR PREFECTURE

005-240500439-20180213-2018_6-DE
Regu le 27/02/2018

Considérant que préalablement à l'adoption du budget et avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 du Budget Général lors de son adoption ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 17 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Constate que pour l'opération 147 « ZA Briançon », l'assemblée délibérante peut autoriser l'ouverture de crédits budgétaires préalablement au vote du budget et conformément aux éléments indiqués dans le tableau ci-dessous :

Opération	Chapitre	Article	Crédits ouverts en 2017	Crédits reportés du budget 2016 et inscrits au BP 2017*	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante
147 ZA Briançon	21 Immos corporelles	2152 Installations de voirie	300 200.00	14 923.85	300 200.00	75 050.00

*Les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget

- Autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à l'opération d'investissement 147 « ZA Briançon », dans la limite de 10 000 € :


Opération	Chapitre	Article	Décision d'ouverture de crédits Autorisation de dépenses 2018
147 ZA Briançon	21 Immos corporelles	2152 Installations de voirie	10 000.00

- Dit que ces crédits seront portés au Budget Primitif 2018 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Gérard FROMM
Gérard FROMM.



Date affichage : 27 FEV. 2018

AR PREFECTURE

005-240500439-20180213-2018_6-DE
Regu le 27/02/2018